Direction
Départementale
des Territoires
des Vosges

Service Urbanisme
et Habitat

Bureau Urbanisme
Mobilité Climat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires des Vosges

COMMUNE DE BALLEVILLE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
SERVITUDES

Date d'émission : 05/05/2020
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Légende

A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier

A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
© : ARS de Lorraine

Périmètres rapprochés

EL7 : Servitudes d'alignement

I4B : Servitudes de distribution d'énérgie électrique

JS1 : Servitudes de protection des installations sportives

PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

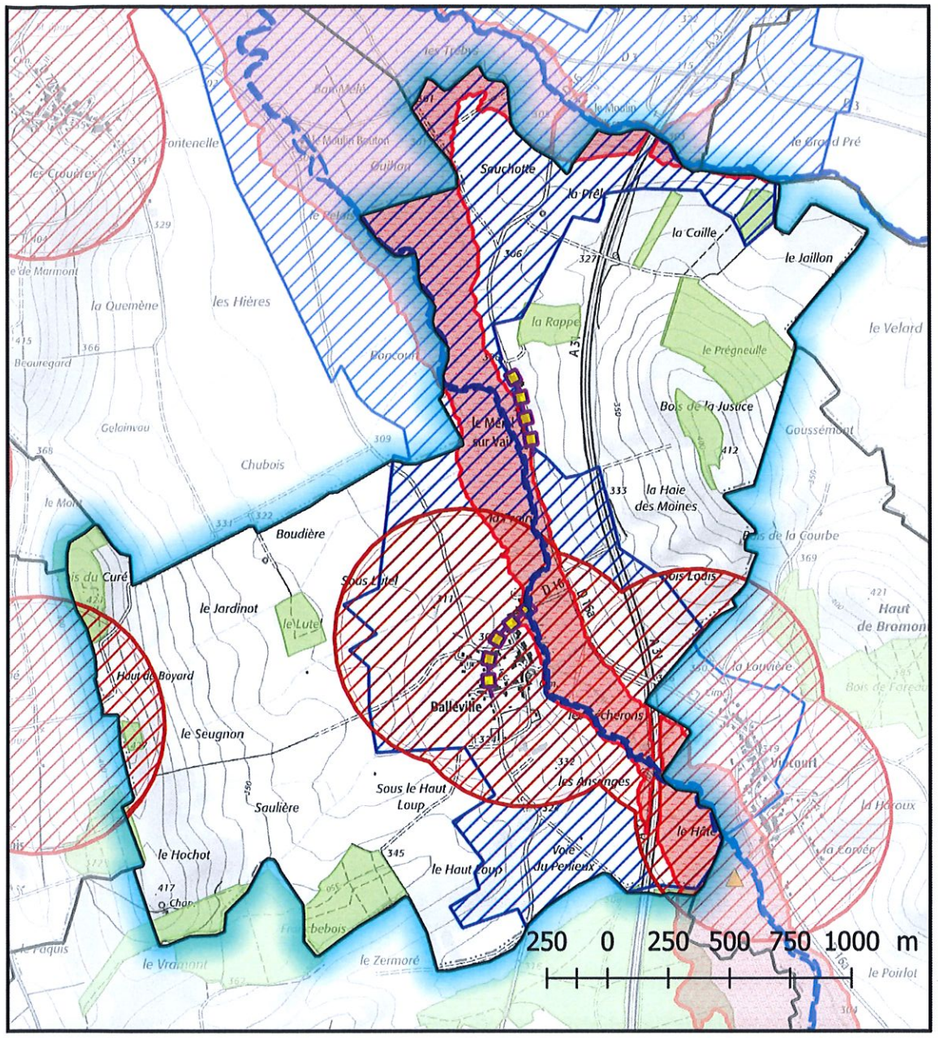

L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

Conception : DDT88 / SCTS / BDM - 05/05/2020
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©ARS / DDT des Vosges
X:\50_Commune\88031\DONNEES_INTERNES\88031_Balleville_SUP_carte_pc.qgz